



**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UN NAVIRE DE PLAISANCE  
À USAGE PERSONNEL ET À USAGE DE FORMATION**

**1. Données propriétaire(s)**

Nom prénom Raison sociale	Part de propriété	Lien	Adresse
CENTRALE BATEAU	100%	PROPRIÉTAIRE	5 RUE MAURICE RAVEL 66750 SAINT-CYPRIEN

**2. Données navire**

<b>Identifiants :</b> <b>N° d'enregistrement :</b> PV G42646 <b>N° WIN :</b> FRBBMA1123L122 <b>Mis à jour par le service :</b> DML PYRENEES ORIENTALES - AUDE					
<b>Navire :</b> <b>Nom :</b> ARTIMON 0 <b>Fabricant :</b> B2 MARINE <b>Année de construction :</b> 2021 <b>Modèle :</b> B2 MARINE CAP FERRET 472 CRUISER <b>Type du navire :</b> NAVIRE À MOTEUR <b>Catégorie de conception :</b> C <b>Longueur (m) :</b> 4.52 <b>Largeur (m) :</b> 1.92 <b>Puissance max recommandée (kW) :</b> 44.12 <b>Puissance installée (kW) :</b> 4.4 <b>Puissance administrative totale (CV) :</b> 1					
<b>Moteurs :</b>					
Marque	Modèle	N° série	Puissance (kW)	Puissance (CV)	Carburant
TOHASTSU	MFS6BZ-ELP 3FK	005015BB	4.4	1	ESSENCE
<b>Mentions spéciales :</b> Néant					

**Date de délivrance :** 22/06/2022

**Date de validité :** 22/06/2032

Le certificat d'enregistrement doit se trouver à bord du navire et être présenté à toute réquisition des agents habilités à contrôler les navires de plaisance. Il ne peut être utilisé que pour l'usage du navire pour lequel il a été délivré.

Le propriétaire du navire doit déclarer, dans un délai d'un mois, toute modification dans les caractéristiques du navire (changement de moteur, de nom, de port d'immatriculation/enregistrement, destruction...), ou toute cession, destruction, vol, changement d'affectation ou changement de domicile.

Attention : à défaut de déclaration de toute cession dans ce délai d'un mois, le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) continuera de lui être réclamé.

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

Pour effectuer vos démarches en ligne, identifiez-vous sur le portail plaisance du ministère chargé de la mer :

<https://demarches-plaisance.gouv.fr/>

Ce navire peut être loué en tant que navire de plaisance sans équipage/This boat can be rented as a leisure boat/El barco puede alquilarse como buque de placer.

Ce navire bat pavillon français, il est donc en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français / This boat fly the french flag, it is allowed to enjoy the protection as well as the privileges and advantages granted to French ships.